

## POINTS DE VUE SUR L'ALIENATION PARENTALE

### AUTEURES

**MARIE-HELENE GAGNE**, chercheure au Centre de recherche JEFAR et professeure à l'École de psychologie de Université Laval, **Rachel Lépine**, professionnelle de recherche, Centre de recherche JEFAR, **Elisabeth Godbout**, étudiante au doctorat, École de service social

### PROBLÉMATIQUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Depuis quelques décennies, le portrait des familles québécoises a changé. Les séparations conjugales sont de plus en plus fréquentes et le nombre de familles biparentales intactes est en baisse, le taux étant passé de 80,9% en 1987 à 66,1% en 2004 (Institut de la statistique du Québec, 2001; 2004). Lorsque la situation familiale s'envenime, notamment lorsque les enfants sont impliqués ou triangulés dans le conflit parental, les probabilités de voir émerger l'aliénation parentale (AP) augmentent. L'aliénation parentale renvoie aux situations où un enfant rejette l'un de ses parents en le dénigrant de façon injustifiée sous l'influence de son autre parent. Ce comportement de l'enfant s'inscrit dans une dynamique familiale et sociale complexe où chaque membre de la famille, de même que son entourage, joue un rôle.



#### Le « syndrome d'aliénation parentale »

##### Définition

« Trouble de l'enfance qui survient presque exclusivement en contexte de disputes concernant la garde de l'enfant. Sa principale manifestation consiste en une campagne de dénigrement injustifiée, menée par l'enfant contre un parent. Cette situation résulte de l'endoctrinement de l'enfant par un parent qui use de stratégies de programmation (*lavage de cerveau*), combiné aux contributions de l'enfant lui-même à l'aviilissement du parent visé. (Gardner, 2002, p. 95, traduction libre.) »

#### « Qui fait quoi » dans la dynamique d'aliénation parentale

| Rôle du parent « aliénant »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Rôle du parent « aliéné »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Rôle de l'enfant « aliéné »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Rôle de l'entourage                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénigre l'autre parent.</li> <li>• Induit des sentiments négatifs envers l'autre parent.</li> <li>• Suscite la sympathie de l'enfant à son égard.</li> <li>• Utilise des techniques de renforcement qui favorisent l'escalade, l'intensification et la généralisation de l'AP prenant la forme d'une « programmation » de l'enfant.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est peu habile dans son rôle parental et peu engagé envers l'enfant.</li> <li>• Est vulnérable (problèmes de santé mentale ou alcoolisme).</li> <li>• A un style parental sévère et exigeant.</li> <li>• Est peu conscient de sa contribution à l'AP.</li> <li>• Est passif et en retrait.</li> <li>• Manifeste peu d'empathie envers l'enfant.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifeste un plus grand attachement au parent « aliénant ».</li> <li>• S'identifie au parent « aliénant » et le soutient inconditionnellement.</li> <li>• A honte de se rétracter après avoir dénigré son autre parent.</li> <li>• En veut à son parent « aliéné » pour la séparation.</li> <li>• Vit un sentiment d'abandon du parent « aliéné ».</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres de l'entourage (parenté surtout) prennent part au conflit (guerre de clans).</li> <li>• L'arrivée d'un(e) nouveau(elle) conjoint(e) peut servir de déclencheur à l'AP ou l'exacerber.</li> </ul> |

À partir d'une étude qualitative exploratoire visant à documenter une variété de points de vue d'intervenants concernés par le phénomène, cet outil apporte un éclairage sur différentes questions : 1) Comment les intervenants conçoivent-ils l'AP ? 2) Quelles sont les convergences et les divergences dans le discours des intervenants concernant l'AP ? 3) Quels sont les enjeux soulevés par la reconnaissance sociale des situations d'AP ? 4) Que font les intervenants aux prises avec ces situations dans leur pratique actuelle ?



## MÉTHODOLOGIE

L'étude a été réalisée auprès de 25 intervenantes et intervenants psychosociaux œuvrant auprès d'hommes, de femmes, d'enfants ou de familles susceptibles d'être confrontés avec ce problème. La méthode du groupe de discussion (focus group) a été privilégiée selon le type de clientèles auprès desquels ils (ou elles) interviennent. Les quatre groupes formés de 5 à 8 intervenants ont été co-animés par un membre de l'équipe de recherche et une modératrice expérimentée.

## RÉSULTATS

### 1- Conception commune de l'aliénation parentale

Dans l'ensemble, les intervenants voient l'AP comme un problème d'ordre systémique lié à une séparation ou à un divorce conflictuel. Elle implique qu'un parent dénigre l'autre parent de manière injustifiée devant l'enfant. Ce dénigrement peut être associé à d'autres stratégies aliénantes ayant comme conséquence une programmation de l'enfant, de façon intentionnelle ou non, de la part du parent. Des exemples de telles stratégies : des questions tendancieuses posées à l'enfant afin qu'il perçoive l'autre parent comme incompetent, des menaces ou des promesses faites à l'enfant afin qu'il choisisse le parent aliénant. L'enfant est alors incité à dénigrer l'autre parent en utilisant les mots du parent aliénant et à le rejeter. Les intervenants soulignent que l'enfant est ainsi au cœur d'un conflit de loyauté, ce qui l'amène à prendre parti pour un de ses parents en particulier.

### 2- Chaque groupe de discussion présente des spécificités dans sa conception de l'AP

#### Groupes de femmes

Les intervenantes qui travaillent auprès de femmes voient un lien étroit entre l'AP et la violence conjugale ou familiale. Dans les cas de séparation des parents, l'AP serait souvent un prolongement de cette dynamique de violence. Les mères pourraient user de stratégies aliénantes pour protéger leurs enfants d'un homme qu'elles perçoivent comme dangereux, quitte à exagérer les faits. Des pères pourraient, de leur côté, accuser leur ex-conjointe de faire de l'AP dans une tentative ultime de la contrôler ou de la punir d'être partie. Ils pourraient également user eux-mêmes de stratégies aliénantes auprès de l'enfant pour dénigrer leur ex-conjointe. Des auteurs ont mis ce genre de situation en lumière et incitent les intervenants psychosociaux et légaux à évaluer soigneusement, au préalable, la présence de violence conjugale ou familiale lors d'allégations d'AP ou de comportements parentaux aliénants.



#### Groupes d'hommes

Les intervenants travaillant auprès d'hommes mettent davantage l'accent sur la position précaire des pères dans les familles, notamment lorsque le couple est en conflit. Dans cette situation, les intervenants pensent que le père serait désavantagé face à la mère dans une société où sont véhiculés des stéréotypes voulant que la mère soit l'experte de l'enfant alors que le père est perçu comme étant moins compétent pour répondre aux besoins de l'enfant. Ce faible sentiment de compétence amènerait parfois le père à négliger son lien avec l'enfant et à laisser plus de place à la relation mère-enfant, le rendant ainsi très vulnérable à l'aliénation.

#### Organismes communautaires Famille

Les intervenantes qui travaillent auprès de familles croient que les stratégies aliénantes utilisées par un parent en situation d'AP seraient une forme de violence psychologique envers l'enfant. Les intervenantes indiquent ne pas prendre parti pour un parent dans leurs interventions. Elles préfèrent se centrer sur le bien-être de l'enfant. Leur mission consiste à veiller à ce que les contacts entre le parent et l'enfant se fassent dans le respect. Si les deux parents sont en conflit sans impliquer l'enfant, elles ne considèrent pas cela comme de l'AP. Par contre, s'ils impliquent l'enfant dans leurs conflits, cela devient de l'AP et il y a nécessairement violence psychologique envers ce dernier.

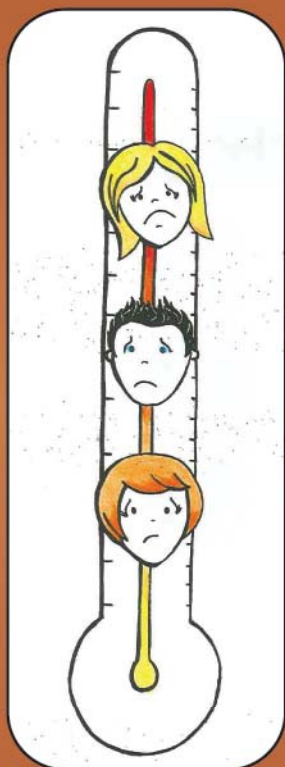
<sup>1</sup>Ces intervenants provenaient d'organismes communautaires tels que la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, L'R des centres de femmes du Québec, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, ainsi que des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des centres jeunesse.



## Protection de la jeunesse

Selon les intervenants en protection de la jeunesse, l'AP s'installe graduellement et peut en arriver à un point de non retour. Ils estiment que les stratégies aliénantes et le dénigrement tendent à être plus fréquents au sein des familles. Comme les intervenantes communautaires «famille», ils sont d'avis que la propension d'un enfant à être aliéné pourrait dépendre de son stade de développement. Les plus âgés seraient moins à risque en raison de leur sens critique et de leur capacité de porter un jugement sur la situation. Cela implique qu'un des enfants d'une famille pourrait être aliéné plus fortement que ses frères et sœurs. Pourtant, dans une analyse développementale de l'AP, Johnston et Roseby (1997) soutiennent que c'est l'enfant de 9 à 12 ans qui serait le plus vulnérable à l'AP. Bien qu'il soit capable de se mettre à la place de l'un ou l'autre parent, il lui manque une distance critique pour bien évaluer la situation lorsqu'il est confronté à deux perspectives très différentes. Il risque alors de vivre très fortement le conflit de loyauté qu'il finit par résoudre en adoptant une vision réductrice de la situation et en décidant qu'un des parents est bon et que l'autre est mauvais.

### 3- Enjeux soulevés par la reconnaissance sociale de l'AP



Les intervenants rencontrés sont, de façon générale, en faveur d'une reconnaissance sociale de l'AP. Un point soulevé dans tous les groupes interrogés est qu'une telle reconnaissance pourrait entraîner des recours légaux plus adaptés aux familles en difficulté, ce qui permettrait aux intervenants de les aider adéquatement. Les intervenants de tous les groupes jugent difficile de protéger les enfants qui vivent de l'AP. Mentionnons qu'au moment où les groupes de discussion ont eu lieu, la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) ne reconnaissait pas encore la maltraitance psychologique comme un motif de compromission du développement de l'enfant. Toutefois, les modifications apportées récemment à la LPJ devraient favoriser la reconnaissance des situations reliées à l'AP, puisqu'on pourra les considérer comme une forme de mauvais traitement psychologique et retenir les signalements sur la base de ce motif.

Une réserve toutefois de la part des intervenants travaillant auprès de femmes et d'hommes : la reconnaissance de l'AP pourrait amener une appropriation du concept par un groupe d'intérêt. Certains intervenants considèrent qu'un groupe d'intérêt féministe ou masculiniste pourrait utiliser ce concept afin d'accuser le parent du sexe opposé d'être aliénant. Le débat pourrait alors s'éloigner des questions de fond telles que gérer et résoudre les conflits familiaux.

Bref, la reconnaissance sociale de l'AP est globalement positive pour les intervenants, pour les familles et surtout pour les enfants. Elle permettrait d'obtenir des recours légaux mieux adaptés et de faire de la prévention en matière d'AP.

### 4- Que font les intervenants avec les situations d'AP dans leur pratique actuelle ?

Certaines stratégies d'intervention sont utilisées en matière d'AP. Parmi celles-ci, il y a le « *debriefing* » avec un parent ou un enfant. Cette stratégie a pour but de leur permettre d'évacuer leurs émotions. Une autre stratégie utilisée par tous les intervenants est de recadrer les responsabilités des acteurs familiaux. Cette stratégie vise à diminuer la culpabilité de l'enfant et à permettre au parent de prendre conscience des responsabilités qu'il a envers celui-ci.

Le partenariat est une autre stratégie d'intervention valorisée par tous les groupes rencontrés. Il peut être établi avec différentes personnes dans l'entourage de l'enfant comme les membres de la famille, les écoles, les garderies, ou encore avec les professionnels tels que les intervenants du CLSC, d'organismes communautaires, de la police ou du système judiciaire. Les intervenants jugent important d'avoir recours au partenariat parce que l'intersectorialité / interdisciplinarité permettrait, selon eux, de voir le problème plus globalement et de mieux l'analyser pour intervenir adéquatement. Ils pensent aussi qu'il serait souhaitable d'avoir davantage recours au partenariat pour les soutenir dans leurs interventions.

En ce qui concerne les besoins des intervenants, tous soulignent qu'ils ont besoin de connaissances théoriques en matière d'AP. Ils indiquent qu'un modèle théorique plus précis et moins controversé pourrait les aider à comprendre les fondements et les étapes de l'AP. Les intervenants qui travaillent en protection de la jeunesse mentionnent aussi avoir besoin de formation pratique afin de dépister ces situations d'AP et de mieux intervenir.

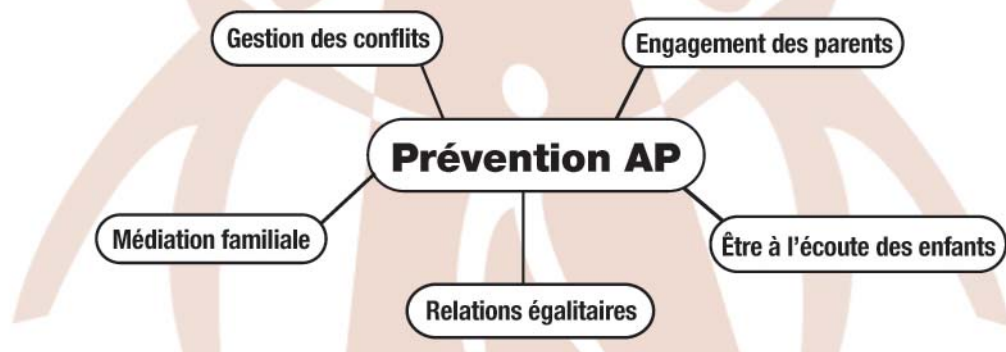


## Que peut-on faire ?

Les recommandations pour l'intervention sont multiples et n'ont pas encore été appuyées empiriquement. Toutefois, certains grands principes peuvent être appliqués pour prévenir cette problématique :

- Favoriser, dès la naissance, l'engagement des deux parents vis-à-vis de l'enfant;
- Valoriser les rôles multiples et les relations égalitaires entre hommes et femmes;
- Favoriser, au besoin, le recours à la médiation familiale durant le processus de séparation;
- S'informer des conséquences des conflits conjugaux sur l'adaptation des enfants;
- S'outiller pour désamorcer les conflits et tenir les enfants à l'écart de ceux-ci ;
- Être à l'écoute des enfants et de leurs besoins et insister sur l'importance qu'ils maintiennent un lien fort avec leurs deux parents.

Mentionnons qu'en présence de comportements aliénants de la part d'un parent, il est aussi important de soutenir le parent aliéné (parent rejeté) en tentant de préserver la relation parent-enfant, notamment en le soutenant dans son rôle parental et son engagement envers l'enfant.



### Pour en savoir plus :

Gagné, Marie-Hélène et Sylvie Drapeau. L'aliénation parentale est-elle une forme de maltraitance psychologique ? *Divorce & séparation*, 2005, no. 3, 29-42.

Gagné, Marie-Hélène, Sylvie Drapeau et Rosalie Hénault. L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses, *Psychologie canadienne*, 2005, 46:2, 73-87.

Gagné, Marie-Hélène, Valérie Duquet, Roseline Jean et Julie Nadeau. L'aliénation parentale : Points de vue et besoins d'intervenant-e-s<sup>1</sup>, *Revue canadienne de santé mentale*, à paraître.

<sup>1</sup>Cette recherche a été rendue possible grâce à un soutien financier du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Par sa collection Phare, le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque veut offrir aux intervenants oeuvrant auprès de cette clientèle, un outil de référence et d'intervention accessible et opérationnel. Ces outils sont constitués à partir des travaux de recherche menés par les membres chercheurs, professionnels et étudiants du Centre.

Une version imprimable de cet outil est disponible à l'adresse suivante: [www.jefar.ulaval.ca](http://www.jefar.ulaval.ca)

### Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque

2458, pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval, Québec, G1K 7P4  
Téléphone : (418) 656-2674  
Télécopieur : (418) 656-7787  
Courriel : [jefar@jefar.ulaval.ca](mailto:jefar@jefar.ulaval.ca)

[www.jefar.ulaval.ca](http://www.jefar.ulaval.ca)

